

ATEX - niveau 2



● Présentation de la formation

Cette habilitation ATEX de niveau 2 permettra à votre personnel qualifié d'encadrer des agents opérationnels intervenant en ZONE ATEX lors d'opération (installation, maintenance et réparation) sur des équipements non électriques de niveau 1 et 2.

● Objectifs de la formation

- Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- Pouvoir mettre en œuvre une démarche rigoureuse et efficace d'évaluation des risques d'explosion.
- Savoir déterminer le classement des zones et préconiser les mesures techniques et organisationnelles permettant de maîtriser les risques identifiés.
- Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX. Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.
- S'approprier les méthodes d'analyse des risques ATEX liés aux produits / process / équipements au sein de son entreprise
- Connaître et faire connaître les principes régissant la rédaction du DRPCE.
- Être un « préventeur » dans sa société.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

Durée conseillée : 2 jours soit 14 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France
Métropolitaine.

Formation établie en fonction des
spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos
demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région,
favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun
de vos collaborateurs.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation
- Avis d'habilitation ATEX de niveau 2



RENOUVELLEMENT

La CARSAT préconise un Recyclage de
formation ATEX 2 **tous les 3 ans.**



Généralités sur les zones explosibles : rappels

Comprendre le mode de fonctionnement des atmosphères explosibles gazeuses.

Comprendre le mode de fonctionnement des atmosphères explosibles poussiéreuses.

Visualiser la directive Européenne ATEX 94/9/ce :

Visualiser le domaine d'application de la directive européenne ATEX 94/9/ce.

Assurer la classification des équipements en groupes et catégories.

Savoir répondre aux exigences essentielles de sécurité.

Savoir comment réaliser un marquage.

Prendre connaissance de la directive 99/92/ce et des textes de transposition :

Visualiser le champ d'application.

Assurer le devoir de coordination.

Connaître les prescriptions minimales de sécurité.

Appliquer des mesures organisationnelles.

Savoir prendre des dispositions particulières pour les lieux de travail.

Appliquer les mesures de protection contre les explosions.

Savoir réaliser un classement des zones d'explosion/ à atmosphère explosible :

Définir les niveaux en zones d'explosion de type G (gaz).

Définir les niveaux en zones explosion de type D (dust/poussière explosible).

Visualiser différents modes de protection des installations électriques :

Assimiler les règles applicables aux matériels ATEX gaz/poussières.

Appréhender les règles de conception, de réalisation et de maintenance des installations électriques en atmosphères explosibles :

Réaliser une intervention en zone ATEX.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Article R.4227-49 du Code du Travail « Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour qu'une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ».

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOP1 et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.